



SHTANDART
LIFE IS WHAT YOU MAKE IT !

Martus TV GmbH
Ferdinandstraße 25-27
20095 Hamburg Germany

Martus TV GmbH
Vladimir MARTUS, Président

Objet : Demande de clarification concernant la situation du navire-école *Shtandart*
La Rochelle, le 15 mai 2025

Madame, Monsieur,

Nous sommes conscients que les autorités maritimes françaises reçoivent régulièrement des courriers de M. Bernard Grua, agissant sous le nom du collectif « No Shtandart in Europe », et nous le regrettons sincèrement. Il s'agit manifestement d'une démarche individuelle, n'hésitant pas à solliciter des associations ukrainiennes pour appuyer ses prises de position. Sa communication, particulièrement virulente, vise à empêcher, par tous les moyens, la présence du *Shtandart* dans les ports français.

Depuis maintenant trois ans, le capitaine du *Shtandart* et son navire sont la cible d'une campagne continue de menaces, d'accusations infondées, d'intimidation et de harcèlement de la part de M. Grua, alimentée par des convictions personnelles radicales.

Le 24 juin 2024, ce prétendu collectif a publiquement revendiqué, via un post sur les réseaux sociaux, son rôle dans l'inclusion des répliques de navires historiques dans les sanctions européennes (Décision PESC 2024/1744), qualifiant cette évolution de « victoire ». Depuis, M. Grua semble avoir fait de l'application de cette sanction une mission personnelle, surveillant chaque déplacement du navire et intervenant systématiquement auprès des autorités, des médias et des organisateurs dès qu'une escale est envisagée.

Mais au-delà du navire lui-même, cette campagne s'est progressivement étendue à toute personne ou institution exprimant un quelconque soutien au *Shtandart*. Tous peuvent – ou ont pu – faire l'objet de publications hostiles, souvent diffamatoires, parfois assorties de menaces, visant à isoler le *Shtandart* et à décourager toute forme de solidarité.

Il nous semble donc indispensable de rappeler ici les faits essentiels à une prise de décision juridique objective et conforme aux responsabilités qui sont les vôtres :

- Le *Shtandart* est la propriété d'un citoyen de l'Union européenne. Son capitaine et gestionnaire, M. Vladimir Martus, réside de manière permanente en Europe depuis 2011. Il n'entretient aucun lien avec la Fédération de Russie ni avec ses dirigeants. Le navire n'a pu obtenir de pavillon d'un État membre de l'Union pour des raisons strictement administratives, bien que cette démarche reste active.
- Jamais le *Shtandart*, ni son capitaine, ni son équipage, n'ont exprimé de soutien au président Poutine, à sa politique ou à la guerre en Ukraine. Toutes les publications officielles du navire – accessibles sur les pages Facebook (<https://www.facebook.com/Frigate.Shtandart>) et Instagram (https://www.instagram.com/frigate_shtandart/) – sont totalement exemptes de toute forme de propagande. À l'inverse, les publications de M. Grua, au nom de son collectif, utilisent régulièrement des symboles russes à des fins polémiques.
- Construit à Saint-Pétersbourg en 1999 avec le soutien d'ambassades européennes et sous le patronage des monarchies britannique et néerlandaise, le *Shtandart* a quitté les eaux et la juridiction russes en 2009 pour des raisons politiques claires et n'y est jamais retourné. Il peut à juste titre être considéré comme un navire dissident.

- En tant que réplique rare d'un navire patrimonial, le *Shtandart* a été accueilli avec enthousiasme dans de nombreux festivals maritimes européens, attirant un large public et contribuant activement à la transmission de la mémoire maritime.
- Plus de 8 000 personnes ont exprimé leur soutien à sa mission via la pétition www.change.org/p/help-preserve-the-piece-of-world-s-cultural-heritage-frigate-shtandart, et plusieurs associations, dont MOR GLAZ (<https://morglaz.org/lassociation-mor-glaz-souhaite-et-demande-aux-autorites-francaises-de-resister-face-a-quelques-opposants-aux-escales-du-shtandart-daccorder-les-autorisations/>) soutiennent sa présence dans les ports français.
- Le *Shtandart* rassemble des personnes de différentes nationalités autour de la passion de la mer, de la navigation et de la coopération. Son équipage est toujours international, comme en témoignent les listes d'équipage régulièrement transmises à l'administration maritime française.
- En dehors des festivals, le navire fonctionne comme école de voile, formant de jeunes marins et contribuant concrètement à la relève de la filière maritime européenne. Des témoignages sont disponibles sur son site officiel : <https://shtandart.eu/fr/choice-of-profession/>.
- Les autorités maritimes françaises ont déjà confirmé à plusieurs reprises (courrier DNRED du 23/01/2023, lettre de M. De Beauregard du 18/04/2024, etc.) que le navire ne tombe pas sous le coup des sanctions prévues par le règlement européen n°833/2014. L'ajout des répliques historiques dans la décision PESC 2024/1744 semble répondre à des considérations diplomatiques, en réponse à des demandes de la partie ukrainienne, sans qu'une justification juridique claire ait été formulée. Il est à ajouter que ces décisions ont été prises après que le navire *Shtandart* a changé de pavillon au profit d'un pavillon des Îles Cook.
- Les motifs de l'interdiction d'escale pour les répliques historiques sont absents du texte, et leur lien avec l'objectif déclaré des sanctions (réduction des ressources finançant la guerre russe) n'est nullement démontré. Ces failles, ainsi que d'autres manquements au droit de l'Union, justifient pleinement le recours actuellement en cours devant la Cour de justice de l'Union européenne, dont l'audience est prévue dans les mois à venir.
- Depuis sa création, y compris ces trois dernières années, la présence du *Shtandart* dans les ports européens n'a jamais donné lieu au moindre incident susceptible de troubler l'ordre public.
- Afin de ne pas entretenir un climat d'hostilité, nous avons choisi jusqu'à présent de ne pas répondre publiquement aux attaques calomnieuses visant le navire ou son capitaine. Toutefois, nous avons été contraints de signaler aux autorités compétentes (parquet de Nantes, police de La Rochelle) des menaces explicites de mort et d'atteinte à la sécurité de l'équipage, proférées publiquement par M. Grua.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette requête. Nous espérons sincèrement que votre administration continuera de permettre au *Shtandart*, navire-école européen, respectueux des lois et porteur de valeurs de paix et d'unité, de participer aux festivals maritimes organisés en France.

Tous les documents mentionnés dans cette lettre peuvent être transmis sur simple demande.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre haute considération.

Vladimir MARTUS
Président de Martus TV GmbH